

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 2 et le 7 mars 2017

Présents :

SCP

Nina Mankovitz
Ian Kerr
Natalie Bolton

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Conseillers

Pascale DeRycke

Invités

Carmen Suchorab (par téléconférence)
Luc LaFrance
David Soltis
Gino Giamberardino
Jason Ready
Marie-France Demers (par téléconférence)
Virginie Tremblay
Kevin Kernohan
Ray Chin
Dan Gilbert
Louis Pelletier
Kim Gould (par téléconférence)
Brian Beech - Santé Canada (par téléconférence)

Points permanents

1. Affectations d'EDSC

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Le STTP a demandé que le comité envisage d'examiner les procès-verbaux des CLCSS liés aux emplacements ayant reçu des PCV afin d'en apprendre davantage au sujet de l'efficacité des CLCSS.

Le STTP a aussi demandé un exemplaire de l'ébauche des rapports sur l'évaluation environnementale, qui ont récemment été commandés pour certaines installations. (CB et ON)

Compte tenu du nombre de problèmes liés aux biens immobiliers ayant fait l'objet de discussions au sein du comité, la SCP envisagera d'ajouter ce sujet aux points permanents à l'ordre du jour des prochaines réunions.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 2 et le 7 mars 2017

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP examinera la possibilité de fournir un exemplaire de l'ébauche des rapports sur l'évaluation environnementale.

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité, notamment concernant la violence en milieu de travail

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité.

Discussion :

La SCP a indiqué qu'après que le STTP ait souligné que la répartition des blessures par type d'incident ne figurait pas dans les rapports de données croisées, la Société a réexaminé les rapports et découvert que lorsqu'ils avaient été créés de nouveau, après l'interruption de données en 2013, la répartition avait été exclue par inadvertance. L'équipe d'analyse des données de la SCP est en train de reproduire les rapports de données croisées de 2014 à 2016 afin d'y inclure la répartition des blessures par type d'incident (glissades, trébuchements et chutes, manutention manuelle du matériel, etc.).

La SCP a révisé sa présentation sur la violence en milieu de travail.

Le STTP a remarqué que les données du rapport comportaient certaines incohérences. Le STTP aimerait que les vols de clés soient identifiés afin de déterminer si le projet de changement des serrures a mené à des améliorations à cet égard. Le STTP aimerait aussi savoir si les voleurs ont changé d'emplacement en raison du programme de changement de serrures.

La SCP a examiné la présentation révisée sur le Programme de prévention des risques. La présentation résumait les données liées aux blessures des dernières années, de même que les programmes actuels visant à améliorer la sécurité et à diminuer le nombre de blessures. Une discussion a porté sur le rôle du comité pour susciter l'amélioration de la sécurité. Le comité a convenu que la SCP devrait étudier les données de plus près et lui transmettre d'autres tendances et observations à des fins d'examen plus approfondi.

Le STTP a remarqué qu'il y avait des erreurs dans les définitions des blessures dans la procédure 1605.29 du SMS, ce qui pourrait donner lieu à des rapports inexacts et au fait que le représentant des employés du CLCSS pourrait ne pas être invité à participer aux enquêtes.

Le STTP n'est toujours pas satisfait des données qu'il reçoit à l'égard des collisions impliquant des véhicules des FFRS et il aimerait que la version antérieure de ce rapport soit rétablie ou, tout au moins, il aimerait savoir si les véhicules appartiennent à la SCP ou s'il s'agit de véhicules personnels.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 2 et le 7 mars 2017

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP révisera la présentation sur la violence en milieu de travail afin de corriger les anomalies qui ont été soulignées et d'y inclure les données supplémentaires liées aux vols de clés.
2. La SCP révisera et redistribuera la procédure 1605.29 du SMS.

3. Formation sur la sécurité

Invités : David Soltis, Kevin Kernohan

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités visées à l'annexe DD.

Discussion :

La SCP a révisé sa présentation sur la formation relative à l'annexe DD. Étant donné qu'il n'y a pas eu beaucoup d'amélioration relativement à l'atteinte du public de la vente au détail, la SCP invitera un représentant de ce secteur à participer à la prochaine réunion afin de discuter des défis auxquels fait face le réseau de la vente au détail - module 5. La SCP a aussi mentionné qu'elle a vérifié qu'il y avait un nombre suffisant d'animateurs formés au Québec et elle propose ainsi de ne pas tenir de séance de formation des formateurs dans cette région, mais plutôt de planifier une séance à Toronto au cours de la semaine du 7 au 11 mai. La SCP aimerait que le STTP recrute des participants parmi les employés du quart de travail n° 1. La SCP suggère que les participants proviennent des régions suivantes :

- Région de l'Atlantique : trois employés anglophones, deux qui s'expriment bien en français, mais qui sont bilingues.
- Région de l'Ontario : deux employés bilingues pour la région d'Ottawa, un employé anglophone
- Région des Prairies : six
- Région du Pacifique : cinq
- RGT : un

Lors de la dernière réunion, le STTP avait demandé qu'une séance de formation des formateurs soit tenue en français et il a exprimé ses préoccupations quant au fait que ce n'était désormais plus nécessaire. Le STTP fournira les noms des participants et prendra en considération l'idée d'avoir recours à des formateurs bilingues. Le STTP a également soulevé une préoccupation liée au fait que la SCP prévoit former moins d'employés que ce qu'elle avait prévu en 2016.

Le STTP avait présenté une décision liée à l'entreprise Campbell Brothers à l'égard de la formation numérique. Cette décision indique que lors d'une formation en matière de sécurité, il faut s'assurer que les apprenants ont compris le matériel de formation. Le STTP a déclaré qu'il ne suffisait pas d'appeler simplement la ligne du système RVI pour signaler que la formation était terminée. Il doit y avoir un moyen de confirmer que l'apprenant a compris le matériel. Le STTP examinera le matériel de formation (tant la cyberformation que les documents papier) et transmettra par la suite

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

au comité ses préoccupations précises pour en discuter plus longuement. De plus, le STTP est d'avis que la cyberformation n'est pas aussi efficace que lorsqu'ils sont dans une salle de classe, et il a recommandé que l'équipe Formation et perfectionnement examine la clause 40.06 de la convention collective.

La SCP a proposé que ce point permanent soit élargi afin d'inclure toutes les questions liées à la formation en matière de sécurité et non seulement l'annexe DD.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira à la SCP les noms des participants à la prochaine séance de formation des formateurs.

4. Mises à jour sur le parc de véhicules

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des mises à jour sur le parc de véhicules.

Discussion :

Aucune préoccupation n'est soulevée à cette réunion.

5. Déneigement et dégagement

Invitée : Carmen Suchorab

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement aux établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et au matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carmen Suchorab) :

Aucune préoccupation n'est soulevée à cette réunion. La SCP fournira un rapport de clôture lors de la réunion du mois de mai.

Matériel de rue : (Luc Lafrance)

Le STTP a soulevé une préoccupation à l'égard du bureau de Gatineau, où la municipalité ne nettoie plus les trottoirs, ce qui entraîne des difficultés d'accès aux boîtes. Le STTP a indiqué que la direction demande aux employés de signer un document visant à refuser d'effectuer des heures supplémentaires lorsque le courrier est rapporté en raison de problèmes liés à la neige. Le STTP suggère que l'on s'assure que les endroits où les travailleuses et travailleurs montent dans le taxi soient déneigés et déglacés.

La SCP a déclaré que les employés ne sont pas censés grimper sur les bancs de neige. L'entrepreneur doit enlever la neige devant les BPCOM et les employés doivent disposer de temps

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

pour se déplacer jusqu'au passage dégagé le plus proche. Si ce n'est pas possible, les employés devraient signaler le danger de façon à ce que le problème puisse être corrigé.

Points à l'ordre du jour

6. Mises à jour sur le rapport Keller (2013-06-12)

Invités: Gino Giamberardino, Jason Ready

Aperçu:

La décision rendue par l'arbitre Keller dans le cadre de l'« Arbitrage sur la Transformation postale – Article 29 – Élimination des effets défavorables sur le groupe 1 » comprenait l'exigence de mener plusieurs études. À cette réunion, des discussions ont porté sur les recommandations de l'étude liée au LOCLM de Human Factors North (HFN).

Discussion :

Le STTP a déclaré qu'il n'avait pas reçu de commentaires de ses dirigeants à l'éducation et à l'organisation à l'égard des points fermés proposés et qu'il reporterait sa décision de les fermer ou non jusqu'à la réunion du mois de mai. Le STTP n'est pas d'accord avec les changements que la SCP propose d'apporter au SMS à l'égard du rôle du préposé au matériel. Le STTP a indiqué que le procédé de travail du préposé à l'alimentation a été évalué par HFN et que tout changement à ce procédé doit faire l'objet d'une entente entre les parties..

La SCP a expliqué de nouveau que le procédé proposé pour aider le préposé à l'alimentation à traiter les articles de courrier collants ou les conteneurs à lettres avec couvercle consiste à permettre au préposé de recevoir de l'aide du superviseur, qui demandera au préposé au ramassage ou au préposé au matériel de l'aider, au besoin.

7. Relève du courrier court et long à la machine à relever et à redresser (2017-03-02)

Invités : Gino Giamberardino, Jason Ready

La SCP aimerait que les employés tapotent les articles de courrier afin de les relever avant qu'ils soient déposés dans la corbeille.

Le STTP a soulevé des préoccupations à l'égard de la rotation des employés qui tapotent les articles de courrier et de la durée de cette tâche. En se basant sur les résultats de l'étude ergonomique sur le LOCLM, le STTP aimerait obtenir plus de renseignements de la part de la SCP au sujet du procédé proposé, afin de comprendre si une étude ergonomique est requise.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 2 et le 7 mars 2017

8. Maintenance des LOCML (2016-12-06)

Invités : Dan Gilbert / Virginie Tremblay

Aperçu :

Le STTP s'est dit préoccupé par la qualité de l'air autour du LOCML depuis que l'entretien est fait selon la condition plutôt que selon un calendrier. Lors de la réunion du comité de décembre 2016, la SCP a présenté un résumé des évaluations sur l'hygiène industrielle menées en vue de répondre aux préoccupations du STTP.

Discussion :

Comme il en avait été discuté lors de la réunion de décembre 2016, une reprise de test avait été prévue pour l'installation du Centre-Sud afin de se pencher sur les échantillons dont la mesure excédait la valeur limite d'exposition (VLE). Lors de cette réunion, la SCP a examiné une présentation comportant les résultats détaillés de la reprise de test de l'évaluation sur l'hygiène industrielle à l'installation du Centre-Sud. Six échantillons supplémentaires recueillis tant sur le quart de travail de jour que de nuit ont été prélevés et tous les résultats de ces échantillons étaient inférieurs aux limites acceptables. Les rapports sur l'hygiène industrielle seront transmis aux comités locaux et nationaux. La SCP a déclaré qu'une initiative conjointe portant sur les opérations et l'entretien avait été mise en place afin de répondre aux préoccupations des employés à l'égard de la propreté de l'aire de travail du LOCML à l'installation du Centre-Sud. La SCP mentionne qu'un bon de travail pour nettoyer la poussière ne sera émis que si la performance de la machine est affectée. Les employés qui souhaitent porter un équipement de protection individuel peuvent également s'en procurer. Le STTP croit que la propreté du lieu de travail doit être considéré.

Le STTP a suggéré que le CLCSS participe également à l'initiative conjointe liée à la propreté et que cette initiative soit mise en place pour tous les LOCML, et non seulement ceux de l'installation du Centre-Sud. Le STTP a demandé des renseignements supplémentaires sur le procédé et sur la fréquence du nettoyage des filtres d'aspiration des LOCML.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira des renseignements concernant le nettoyage des filtres d'aspiration des LOCML.

9. Formation d'appoint relative à l'utilisation sécuritaire de l'équipement de manutention motorisé (2017-03-02)

Invités : Kevin Kernohan, Virginie Tremblay, David Soltis

Aperçu :

La SCP a proposé qu'une cyberformation supplémentaire soit ajoutée au programme sur l'équipement de manutention motorisé. Cette formation n'a aucune incidence sur la formation initiale qui est offerte actuellement.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

Discussion :

La SCP a proposé qu'une cyberformation supplémentaire soit ajoutée au programme sur l'équipement de manutention motorisé. Cette formation n'a aucune incidence sur la formation initiale qui est offerte actuellement.

La SCP a examiné une présentation décrivant la nouvelle cyberformation offerte aux employés tous les 36 mois. Les évaluations internes actuelles à 18 mois ne changent pas. La SCP enverra le matériel de formation au STTP au moyen d'un compte d'essai au cours du prochain mois à des fins d'examen et de commentaires.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP un compte d'essai afin qu'il examine la formation.

10. Le SIMDUT pour les employés du secteur Levée et livraison

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

La formation liée au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est requise pour les travailleurs qui utilisent des produits chimiques dangereux en milieu de travail. La SCP a examiné les produits qu'utilisent les employés du secteur Levée et livraison et elle a déterminé que la formation liée au SIMDUT devrait être offerte.

Discussion :

La SCP a examiné une présentation qui explique que tous les employés de livraison, y compris les FFRS, suivront une formation liée au SIMDUT. La formation sera offerte au moyen de la cyberformation et d'un guide d'autoformation, et elle sera obligatoire pour ces employés, tout comme la formation relative aux marchandises dangereuses. La formation est fondée sur la formation standard du CCHST relative au SIMDUT et elle comprend un volet supplémentaire qui aborde les produits utilisés spécifiquement à la SCP. Cette formation débutera en mai 2017 et elle devrait se terminer d'ici le mois d'août 2017. La SCP fournira l'ébauche du matériel de formation et un calendrier de mise en œuvre, que le STTP pourra examiner.

Le STTP a demandé une liste des matières dangereuses identifiées pour les employés du secteur Levée et livraison. Le STTP mentionne que le dégivreur à serrures n'est pas utilisé par les factrices et facteurs.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP remettra au STTP une liste des matières dangereuses liées au secteur Levée et livraison.
2. La SCP remettra au STTP le lien permettant d'accéder au matériel de formation du CCHST portant sur le SIMDUT.
3. La SCP remettra au STTP un calendrier de mise en œuvre et l'ébauche du matériel de formation .

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

11. Examen de la mobilité des remorques (2017-03-02)

Invités : Ray Chin, Jason Ready, Gino Giamberardino

Aperçu :

Postes Canada effectue une mise à niveau du logiciel qui procure un suivi en temps réel de tous les véhicules qui entrent au quai et qui en sortent pour les trois installations principales. Ce nouveau logiciel permettra une surveillance précise du nombre de camions dans la cour.

Discussion :

La SCP a examiné une présentation qui mentionnait que les conducteurs de véhicules de manœuvre, qui sont actuellement responsables des mouvements internes des remorques sur le terrain des installations de la SCP, obtiendront un appareil portatif intelligent mis à niveau plutôt qu'une radio, comme c'est le cas actuellement, pour communiquer avec l'opérateur de la salle de régulation de la circulation. Grâce à cet appareil intelligent, l'attribution des tâches et le suivi des remorques seront plus efficaces. Cet appareil intelligent sera fixé à l'intérieur de la cabine de la remorque, à un endroit qui a été évalué sur le plan ergonomique comme étant raisonnable. L'appareil intelligent est doté d'une caméra qui sera désactivée. La mise en place de cet appareil n'entraînera pas de changement en matière de dotation, mais elle fera en sorte que l'attribution des tâches et le suivi des remorques seront plus efficaces.

Lors d'une discussion, les membres du comité se sont demandé si la caméra pouvait avoir une certaine utilité comme outil pour consigner les problèmes de sécurité. Le STTP considère cette initiative comme un changement technologique.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira les documents de formation au STTP aux fins d'examen.
2. La SCP prendra en considération l'idée d'activer la caméra.

12. Dépôt automatisé des colis (2015-11-24)

Invitée : Marie-France Demers

Aperçu :

Les volumes de colis et paquets continuent d'augmenter, et nos installations ont une capacité de traitement limitée pour ces volumes importants. Le débit des volumes pourrait être amélioré en optimisant le rythme et le flot des voies d'alimentation. La SCP examine la possibilité d'avoir recours à des systèmes robotiques.

Discussion :

Lors de cette réunion, la SCP a indiqué qu'elle avait signé une entente avec Toshiba en vue d'élaborer une version d'essai d'un robot unique à Montréal. La SCP a demandé la participation du CLCSS de l'établissement Léo-Blanchette . La SCP prévoit toujours installer un seul robot à Montréal afin de valider le principe. La mise en œuvre est maintenant prévue au mois de mars 2018.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 2 et le 7 mars 2017

Le STTP a demandé de recevoir un exemplaire des spécifications de Toshiba une fois qu'elles auront été élaborées.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP transmettra sa décision au comité à l'égard de la participation du CLCSS dans la conception.

13. Écran solaire (2016-12-06)

Invitée : Kim Gould

Aperçu :

Le STTP s'est dit préoccupé par deux ingrédients, l'oxybenzone et le palmitate de rétinyle, présents dans l'écran solaire fourni aux employés. Lors de la réunion de décembre 2016, la SCP a convenu de rechercher une autre solution en matière d'écran solaire.

Discussion :

La SCP a examiné une présentation qui décrit les spécifications de l'écran solaire actuel, soit un écran solaire à filtre chimique, et qui le compare avec l'autre type d'écran solaire, soit celui à filtre physique. Les deux types d'écrans solaires présentent des effets positifs et indésirables. Après avoir étudié la question, la SCP recommande de continuer d'utiliser l'écran solaire actuel.

Le STTP examinera cette question puisque les agents de livraison sont davantage exposés au soleil que la moyenne des gens. Le STTP aimerait également examiner l'idée de porter vêtements dotés de manches avec le comité des uniformes.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP les données techniques qui confirment que les deux ingrédients actifs sont présents à des niveaux inférieurs aux limites permises.
2. Le STTP se penchera sur la recommandation de la SCP et lui transmettra ses commentaires.

14. Permis de travail avec équipement chaud pour l'entretien (2017-03-02)

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

Le coupage, le soudage et le meulage créent un risque d'incendie en milieu de travail. Le procédé actuel du Système de permis de travail sécuritaire exige que les entrepreneurs signalent les situations où ils effectuent de type de tâche; cependant, il n'existe actuellement aucun procédé visant à ce que les employés de l'entretien en fassent autant.

Discussion :

À compter du 1^{er} avril, un Permis journalier de travail à chaud sera exigé pour toutes les tâches effectuées à chaud (soudage, découpage et meulage), que ces tâches soient effectuées par des employés de l'entretien ou par des entrepreneurs. La SCP a examiné une présentation expliquant

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

que le Permis journalier de travail à chaud doit être délivré quotidiennement et qu'il n'est valide que pendant 24 heures. L'administrateur du projet (le demandeur) doit remplir le formulaire et le travailleur doit le signer pour indiquer qu'il convient de suivre les mesures de sécurité indiquées dans ce document. Le chef des mesures d'urgence de l'installation doit aussi être avisé de ce type de travaux. Les chefs de l'entretien communiqueront cette nouvelle procédure à leurs employés. Une procédure sera créée dans le CMS afin de décrire le procédé. Elle sera transmise au STTP conformément à la pratique normale.

15. Inspection des harnais (2017-03-02)

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

Les employés ou les entrepreneurs qui travaillent en hauteur doivent porter un harnais afin de prévenir les chutes. Les harnais peuvent s'user avec le temps, ce qui les rend moins efficaces. Afin de veiller à ce que les harnais demeurent en bon état, il faut les inspecter.

Discussion :

La SCP a examiné une présentation décrivant une nouvelle feuille de travail portant sur l'inspection des harnais, qui guide les employés sur la façon de mener une inspection des harnais. Chaque employé s'est vu attribuer son propre harnais et chacun est responsable de l'inspecter avant de l'utiliser. Tous les ans, le gestionnaire de la Maintenance effectuera également une inspection des harnais et classera les feuilles de travail d'inspection des harnais remplies. La SCP a expliqué que les employés ont suivi une formation sur la façon d'utiliser un harnais, offerte par un représentant de Sky-Jack.

Le STTP a souligné que les employés de Vancouver se partagent les harnais et il a demandé que la Société effectue un suivi auprès de l'équipe de Vancouver afin de veiller à ce que des harnais individuels soient attribués aux employés. Le STTP a demandé que quelques minutes soient ajoutées aux estimations d'heures de travail à Maximo pour les tâches qui exigent le port du harnais. Le STTP a également souligné que la Société est toujours responsable de procurer aux employés un environnement de travail sécuritaire. Le STTP a aussi demandé plus de clarté quant à la durée de conservation des feuilles de travail sur l'inspection annuelle des harnais.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP s'assurera de fournir aux employés de Vancouver des harnais individuels.
2. La SCP confirmera la durée de conservation des dossiers d'inspection.

16. Résultats du sondage sur la tablette du véhicule Ford Transit Connect (2016-09-27)

Aperçu :

Lors de la réunion du 27 septembre 2016, la SCP a examiné une présentation concernant un système de tablettes personnalisé pour les Ford Transit Connect conçu pour faciliter le travail depuis le côté trottoir du véhicule.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

Discussion :

La SCP a transmis au comité des exemplaires des sondages remplis et un résumé des résultats du sondage mené dans le cadre de ce projet pilote. La SCP a indiqué que les résultats n'étaient pas favorables et que l'entreprise n'adopterait pas ce modèle de tablette. La SCP continuera d'utiliser les tablettes initiales pour l'instant.

17. Fentanyl (2017-03-02)

Invité : Brian Beech (Santé Canada)

Aperçu :

Il est toujours possible que des substances dangereuses soient acheminées par la poste. Bien que ce soit peu probable, les employés s'inquiètent de la prévalence du fentanyl auprès du public et du fait que le fentanyl est expédié à partir de la Chine à des clients au Canada, par l'entremise de Postes Canada. Le STTP a demandé que le comité discute de cette situation en détail.

Discussion :

Brian Beech s'est joint au comité par téléconférence afin d'offrir des renseignements techniques au sujet du fentanyl. M. Beech détient les titres d'hygiéniste industriel agréé et d'hygiéniste du travail agréé, ainsi qu'une maîtrise en hygiène du travail et du milieu. Il agit à titre de conseiller national à Santé Canada sur les questions toxicologiques et il offre des conseils professionnels aux équipes d'intervention en présence de matières dangereuses et à l'équipe de la GRC chargée des saisies de drogue. Il siège également au comité des normes techniques de la CSA, qui rédige une nouvelle norme destinée aux organismes d'application de la loi portant sur les enquêtes liées aux laboratoires de drogue clandestins. M. Beech connaît les installations de traitement du courrier de la SCP, ayant visité l'établissement de Vancouver, à la demande de l'ASFC.

M. Beech a expliqué que la dose mortelle de fentanyl pour les humains est de 0,03 mg par kg de poids corporel. Pour subir les effets de l'exposition au fentanyl celui-ci doit s'introduire dans le sang.

Le type d'exposition au fentanyl le plus probable pour les employés de la SCP est l'absorption de fentanyl en poudre par la peau. Pour ressentir les effets néfastes du fentanyl en poudre sur les mains, il doit pénétrer par la peau et être complètement absorbé dans la circulation sanguine. Le Centre antipoison et le Centre de lutte contre les maladies de la Colombie-Britannique ont confirmé qu'il faudrait un contact continu avec la peau d'une durée minimale de quatre à six minutes pour que survienne une pénétration initiale par la peau. Le fait de nettoyer la partie exposée de la peau avec de l'eau constitue un moyen de protection adéquat lorsque la peau est en contact avec du fentanyl en poudre. Un employé qui a des coupures devrait mettre un pansement sur la zone affectée ou la recouvrir à l'aide d'un gant.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

En cas d'inhalation, le fentanyl doit se dissoudre dans les membranes muqueuses du nez pour atteindre la circulation sanguine. Le corps humain dispose de sa propre protection naturelle grâce aux poils du nez et à la salive, qui ralentissent l'absorption et permettent de prolonger le temps de réaction à toute exposition. L'inhalation continue ralentira éventuellement la respiration et nuira à la capacité de respirer. En cas d'inhalation, il faut composer le 911 et un centre antipoison. La dimension des particules de Fentanyl est relativement grande et celles-ci ne demeurent pas en suspension. Un secouriste doit surveiller la personne touchée jusqu'à l'arrivée des intervenants d'urgence.

La naloxone peut être utilisée pour contrer les effets de l'exposition au fentanyl. Il convient de faire preuve de prudence lors de l'administration de la naloxone puisqu'elle camoufle les symptômes du fentanyl, mais elle s'estompe rapidement et les symptômes du fentanyl reviennent. La naloxone est un médicament et elle pourrait causer des effets secondaires. Son usage n'est pas très répandu.

La SCP a aussi fourni une présentation offrant plus détails à l'égard de l'exposition au fentanyl et de l'atténuation des risques.

Le comité a discuté de la décision de la Société de fournir de la naloxone à trois installations de la SCP dotées de bureaux d'échange (CTP de Vancouver, établissement Gateway et établissement Léo-Blanchette) et il a convenu d'aller de l'avant. On demandera au CLCSS de chacun de ces établissements de choisir un emplacement pour stocker la naloxone, de s'assurer que la liste de leurs secouristes est à jour et d'aviser les secouristes du procédé à suivre en cas d'exposition d'un employé au fentanyl. Le comité a confirmé que le Processus de réponse face à un incident biologique douteux ([procédure 1605.21 du SMS](#)) en vigueur actuellement et l'utilisation des gants en nitrile nous permettent de gérer adéquatement le risque d'exposition au fentanyl dans nos installations.

Le STTP a demandé que tous les secouristes reçoivent les renseignements qui leur permettront de reconnaître les symptômes de l'exposition au fentanyl et il a demandé qu'à compter de maintenant, ce volet fasse partie du programme de formation en secourisme. Le STTP a également soulevé des préoccupations quant à l'exposition à la poussière de fentanyl autour des LOCML, tout particulièrement pendant le procédé de dégagement des blocages et pour les tâches de nettoyage et d'entretien des LOCML. Le STTP aimerait que l'équipe de Santé et sécurité fournisse des conseils liés au nettoyage des déversements de poudre.

La position du STTP est à l'effet que le Naloxone devrait être disponible dans toutes les installations de la SCP.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP élaborera un plan de communications destiné aux secouristes.
2. La SCP informera les trois comités des CLCSS au sujet de la disponibilité de la naloxone.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 2 et le 7 mars 2017

3. L'équipe responsable de l'entretien de la SCP participera à la prochaine réunion du CLCSS afin de discuter des opérations et du nettoyage des LOCML de façon plus détaillée.

18. Réunions des équipes des CLCSS (2017-03-02)

Aperçu :

Dans certaines régions, la SCP a organisé des rencontres régionales de CLCSS. L'objectif des rencontres est de réunir les CLCSS afin qu'ils puissent partager leurs expériences et en tirer des leçons. Certaines de ces rencontres ont été très réussies et d'autres, moins réussies.

Discussion :

Le STTP a discuté avec son équipe dans les régions et il croit que ce type d'initiative a du mérite. Le STTP croit que les rencontres fonctionnent mieux lorsqu'elles sont vraiment axées sur la collaboration - lorsque les deux parties contribuent à l'ordre du jour et aux activités de la rencontre et lorsque la politique en matière de déplacement est respectée.

Le comité a discuté de cette question et il a convenu qu'il serait utile d'établir des lignes directrices pour les organisateurs de ces rencontres. La SCP a convenu de faire l'ébauche des lignes directrices aux fins d'examen par le comité. Voici certaines des questions dont on a convenu au cours de la discussion :

- l'ordre du jour élaboré conjointement;
- des activités tenues tant pour les employés que pour l'employeur dans le cadre des rencontres;
- le respect de la politique de l'entreprise en matière de déplacement par les représentants du STTP lors de la pause-repas;
- le fait que ces rencontres devraient être ouvertes à tous les membres des CLCSS, et non seulement aux coprésidents du comité.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP rédigera l'ébauche des lignes directrices aux fins d'examen et de commentaires par le STTP.

Points fermés

CDL pour le chargement des véhicules de livraison

Encombrement des établissements postaux

Mise à jour portant sur les niveleurs de quai de l'ETCO

Évacuation d'urgence pour les employés sourds et malentendants à Halifax

Autres questions

La prochaine réunion du CNMSS est prévue le 30 mai 2017.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 2 et le 7 mars 2017

Réunions tenues en 2016 :

Les 2 et 7 mars (X)	Le 30 mai ()	Le 23 août ()	Le 12 octobre ()	Le 5 décembre ()